
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2015

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les soussignés, membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, étant tous présents au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, le 17 mars 2015, à 20 h 30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Direction générale – Enquête sur la gestion administrative et financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis 2006
4. Dossiers de la Direction générale
5. Dossiers des Communications
6. Dossiers de la Trésorerie
7. Dossiers du Greffe
8. Dossiers des Ressources humaines
9. Dossiers du Développement économique
10. Dossiers de la Culture
11. Dossiers des Loisirs et de la vie communautaire
12. Dossiers des Travaux publics
13. Dossiers de l'Urbanisme
14. Adoption d'un premier projet de Règlement – À déterminer
15. Adoption d'un second projet de Règlement – À déterminer
16. Adoption finale d'un Règlement – À déterminer
17. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
18. Période d'intervention des membres du conseil
19. Clôture de la séance



1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8316, point numéro 1, séance extraordinaire du 17 mars 2015

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présents;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal affirment vouloir renoncer à l'avis de convocation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE constat unanime soit fait que tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8317, point numéro 2, séance extraordinaire du 17 mars 2015

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mars 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3. DIRECTION GÉNÉRALE – ENQUÊTE SUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES DEPUIS 2006

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8318, point numéro 3, séance extraordinaire du 17 mars 2015

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en tant que fonctionnaire principal de la Ville, a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés et qu'à cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a plusieurs interrogations sur la gestion administrative et financière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers administratifs et financiers sont ambigus;

CONSIDÉRANT QUE les élus manquent d'information concernant les décisions prises antérieurement sur des dossiers administratifs et financiers, et ce, depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE le maire et les élus veulent obtenir des certitudes sur la qualité de la gestion, les processus décisionnels administratifs et financiers depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE le maire exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et les fonctionnaires ou employés de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Corriveau, maire

APPUYÉ PAR : Tous les membres du conseil municipal

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le maire et les élus donnent mandat au directeur général de faire une enquête administrative et financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis 2006, ainsi que sur toute autre matière en lien avec le présent mandat;

QUE soit permis au directeur général de s'adjoindre toute l'expertise nécessaire, tant au niveau des ressources humaines, financières et matérielles qu'il jugera nécessaire à l'exécution de son mandat;

QUE le directeur général remette son analyse et ses recommandations au conseil municipal afin d'éclaircir la situation actuelle et de lui permettre de mettre en place une gestion administrative et financière performante.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8319, point numéro 4, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



5. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8320, point numéro 5, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



6. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8321, point numéro 6, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



7. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8322, point numéro 7, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



8. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8323, point numéro 8, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



9. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8324, point numéro 9, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8325, point numéro 10, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



11. DOSSIERS DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8326, point numéro 11, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



12. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8327, point numéro 12, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



13. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8328, point numéro 13, séance extraordinaire du 17 mars 2015

(AUCUN DOSSIER)



14. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8329, point numéro 14, séance extraordinaire du 17 mars 2015

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



15. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8330, point numéro 15, séance extraordinaire du 17 mars 2015

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



16. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8331, point numéro 16, séance extraordinaire du 17 mars 2015

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 17, séance extraordinaire du 17 mars 2015



18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 18, séance extraordinaire du 17 mars 2015



19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8332, point numéro 19, séance extraordinaire du 17 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Corriveau, maire

APPUYÉ PAR : Tous les membres du conseil municipal

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 17^e jour du mois de mars 2015 à 20 h 50 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Robert Doré, directeur général et greffier